

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MAI 2016

Présents: ABRANOWITCH S. – BARBOSA J. - BOUTET S. – BUCHET C. – CHABROL J-E. - CHERPRENET S. - COUSIN L. – DUMAS S. - DUMONT S. - FARDINI M. - GODET V. - LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. - PIAT J. – PICARELLI V. - PORTIER Ph. - SIMON D. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration: DA SILVA PINTO Th. – GALLEAZZI J. – TABOURET V.

Absent : LAPARRA L.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

.....

1-Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat avec la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € dans le but d'honorer les dépenses engagées par la commune dans les délais, dans l'attente de la rentrée des recettes notifiées, notamment les dotations de l'Etat et les subventions.

2- Accueil périscolaire :

➤ Travaux supplémentaires

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier de construction de l'accueil périscolaire, des travaux supplémentaires aux lots du marché initial se sont avérés nécessaires. Le maire est autorisé à signer les avenants pour un coût total de 29 053,72 € TTC.

De plus, deux lots supplémentaires ont fait l'objet d'un appel d'offres, un lot n° 7, « Mobilier Agencement » et un lot n° 8 « Petits meubles ».

Le conseil municipal a accepté d'attribuer le lot 7 à l'entreprise A.M.C.D. pour un montant de 30 150 € TTC. Quant au lot 8, il devra faire l'objet d'une négociation.

➤ Sous-traitance à l'entreprise ZANELLI

Le conseil municipal a validé le recours à un sous-traitant proposé par SOGEB-MAZET, entreprise titulaire du lot 3, sols souples, pour la construction de l'accueil périscolaire. L'entreprise ZANELLI réalisera la fourniture et la pose de carrelage et de faïence pour un montant de 4 255 € HT maximum.

➤ Mise à jour du plan de financement

Le plan de financement définitif des travaux de construction de l'accueil périscolaire a été validé à l'unanimité en vue d'obtenir l'accord définitif de subvention du Conseil Départemental.

3- Travaux d'assainissement « rue de la Patarianne » : demandes de subvention

Un dossier de demande de subvention sera présenté auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'aider au financement de l'extension du réseau d'assainissement collectif de la rue de La Patarianne. Le coût total des travaux s'élève à 47 953 € HT et le montant des subventions attendues à 21 578 €.

4-Agenda d'Accessibilité Programmée :

Le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée a suscité quelques observations des services de l'Etat. Aussi, le conseil municipal a validé le tableau récapitulatif des travaux nécessaires chiffrés afin de le redéposer.

5-Contrat de maintenance logiciel urbanisme (OPERIS) :

Un contrat sera signé avec la société OPERIS pour assurer la maintenance du logiciel urbanisme installé fin décembre 2015 moyennant un coût de 516 € TTC.

6-Contrat avec Welcom Graphic (bulletin municipal) :

Afin de pallier dans l'urgence au placement en liquidation judiciaire d'AGRICENTRE, prestataire retenu pour la création et l'édition du bulletin municipal annuel, un contrat sera signé avec la société Wel'Com Graphic pour un coût annuel de 2 900 € HT.

7-Convention RD 916 Huriel/La Croze :

Une convention sera signée avec le Conseil Départemental dans le but de clarifier les obligations des deux collectivités quant à l'entretien du carrefour de la Croze aménagé depuis peu et à la répartition des frais.

8-Convention pour le prêt de matériel :

Le conseil municipal a fixé les modalités de prêt du broyeur de branches, notamment les conditions financières et matérielles. Le prêt se fera à la destination exclusive de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et de l'ensemble des collectivités qui la constituent moyennant un coût de 80 € pour une durée allant de 1 à 5 jours.

Une convention reprenant les conditions votées par l'assemblée sera à signer préalablement à chaque prêt.

9-Affaires générales :

Le maire informe l'assemblée des réponses reçues à ce jour pour différents dossiers de demandes de subvention et donne lecture d'un courrier du Président de la Région concernant les modifications à venir pour le dépôt des dossiers auprès de cette collectivité.

.....

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 31 mai à 19 heures.